

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres ni une quelconque forme de démarchage

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU 7 DECEMBRE 2022 RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIE PAR



Communiqué de mise à disposition du public de la note en réponse et du document « autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables » de la société Theradiag



Le présent communiqué a été établi et est diffusé par la société THERADIAG en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des articles L.621-8 du code monétaire et financier et 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique d'achat (l'« **Offre** ») prise le 6 décembre 2022, apposé le visé n°22-477 sur la note en réponse de THERADIAG (la « **Note en Réponse** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « *Autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables* » de THERADIAG (le « **Document Autres Informations** ») a été déposé auprès de l'AMF le 6 décembre 2022 et mis à la disposition du public ce jour.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de THERADIAG (www.theradiag.com) et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de :

THERADIAG

14 rue Ambroise Croizat
77183 Croissy-Beaubourg

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

THERADIAG décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.